



Aménagement écosystémique

Demande de dérogation à la répartition des coupes en mosaïque

Dominique Lévesque, UG 83
TGIRT MRCVO, 10 juin 2014

Contexte

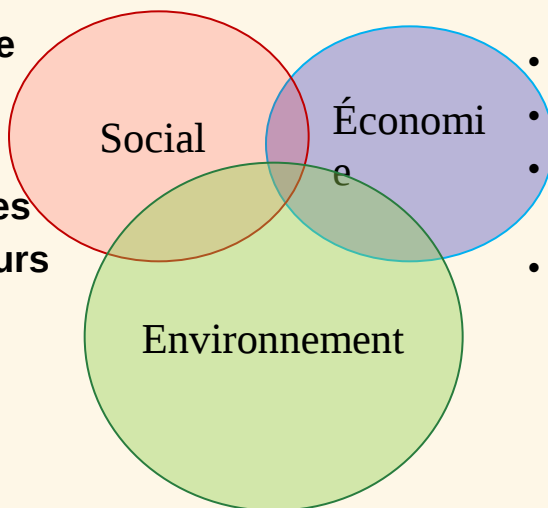


Depuis le 1^{er} avril 2013, un nouveau régime forestier est en place

- Aménager les forêts de façon durable

Trouver l'équilibre

- Autochtone
- Chasseurs
- Trappeurs
- Villégiatures
- Randonneurs
- ...



- Usines
- Pourvoires
- Travailleurs forestiers
- ...

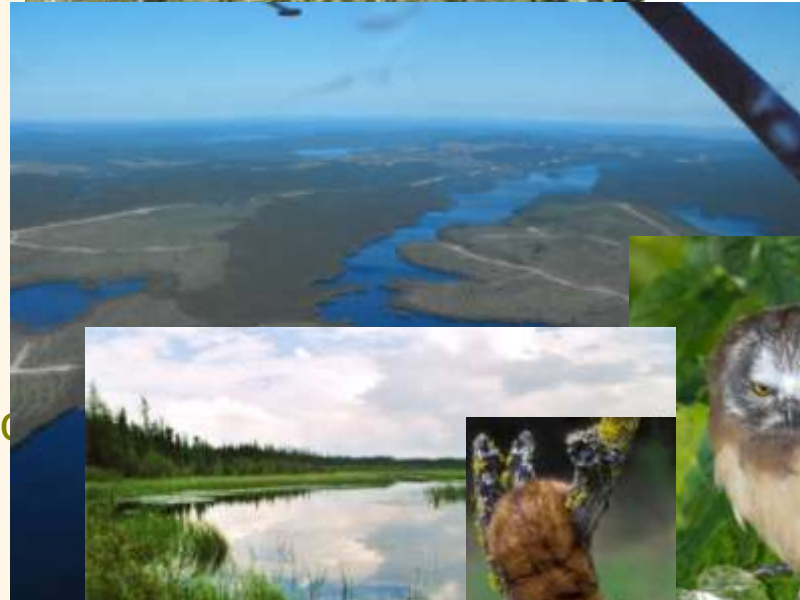
- Paysage naturelle VS Paysage de coupe



Aménager selon l'écologie

Six enjeux visés :

- Structure d'âge
- Composition
- Structure interne/bois mort
- **Organisation spatiale**
- Milieux humides et riverains
- Espèces nécessitant une attention particulière



Qu'est-ce qu'on fait actuellement comme répartition spatiale des coupes?

Sur une base annuelle

- **60 %** de la superficie récoltée respecte un mode de répartition en CMO

- ◆ Rétention **temporaire** (10 à 15 ans) d'environ 50 % de la forêt commerciale qui comprend:
 - des blocs de forêts résiduelles
 - des séparateurs de 200 m et 100 m
- ◆ Aire de récolte max: 150 ha



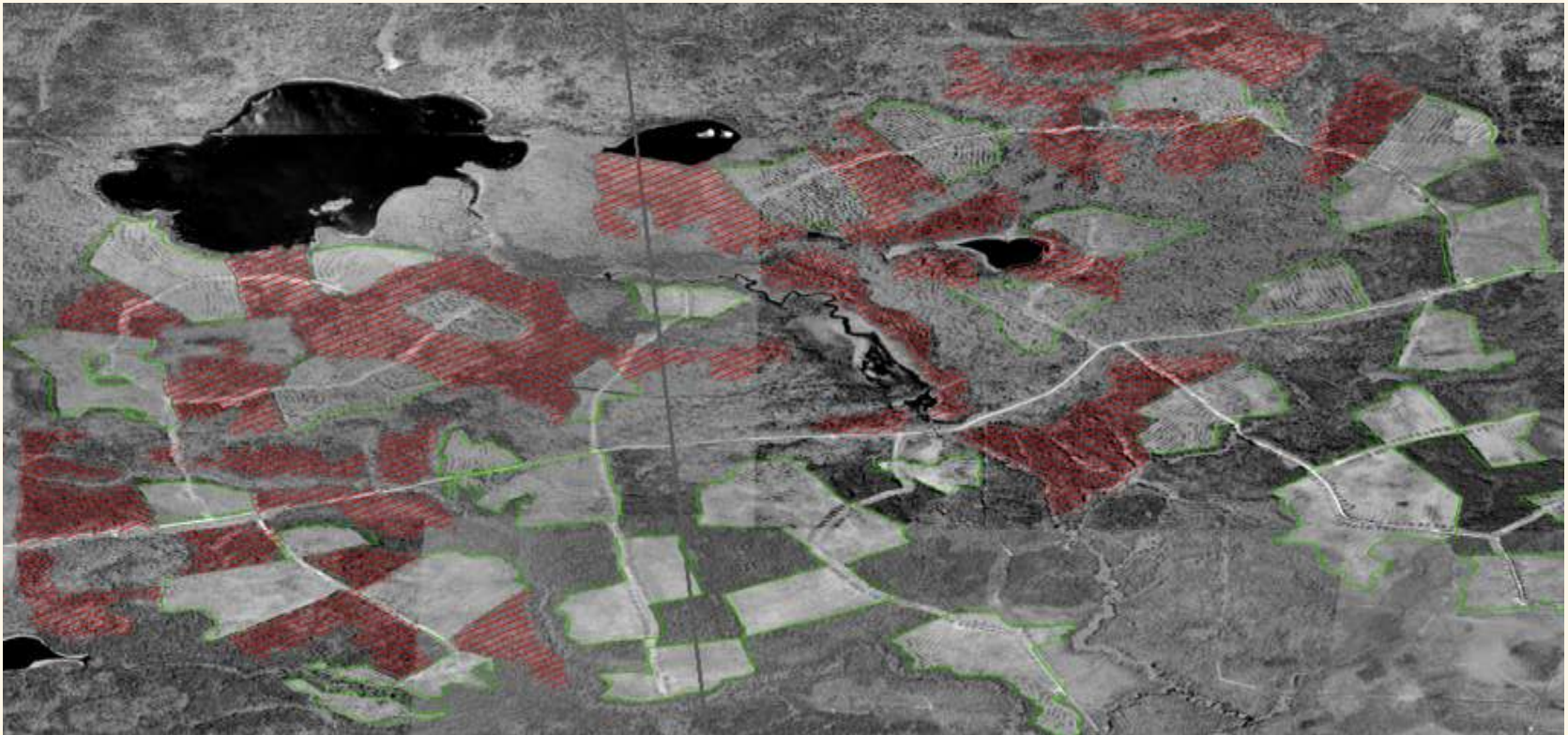
- **40 %** de la superficie récoltée respecte une répartition traditionnelle

- ◆ Rétention **temporaire** (10-15 ans) d'environ 10 à 15 % qui comprend:
 - des séparateurs de coupe de 60 m
- ◆ Aire de récolte max: 150 ha

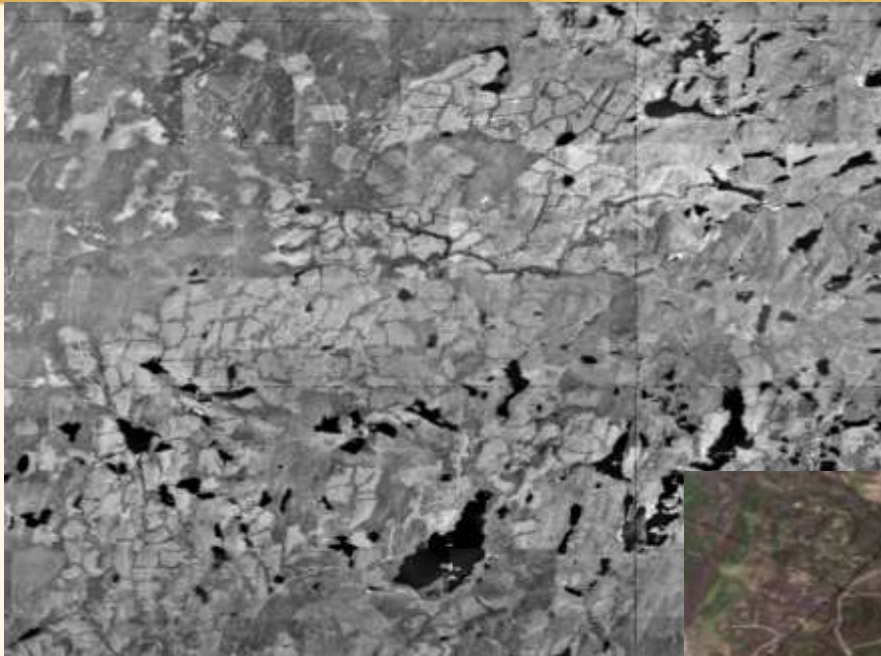


Qu'est-ce qu'on fait actuellement comme répartition spatiale des coupes?

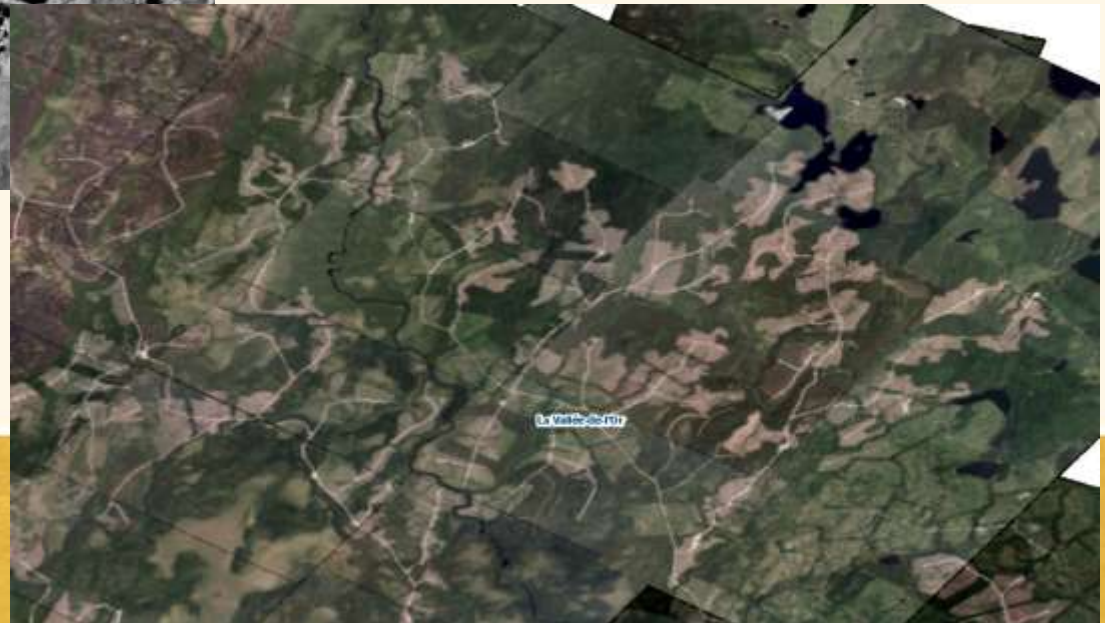
Après 10



Qu'est-ce qu'on fait actuellement comme répartition spatiale des coupes?



Création de grandes concentrations de coupes au fil des ans



Pourquoi changer!!!



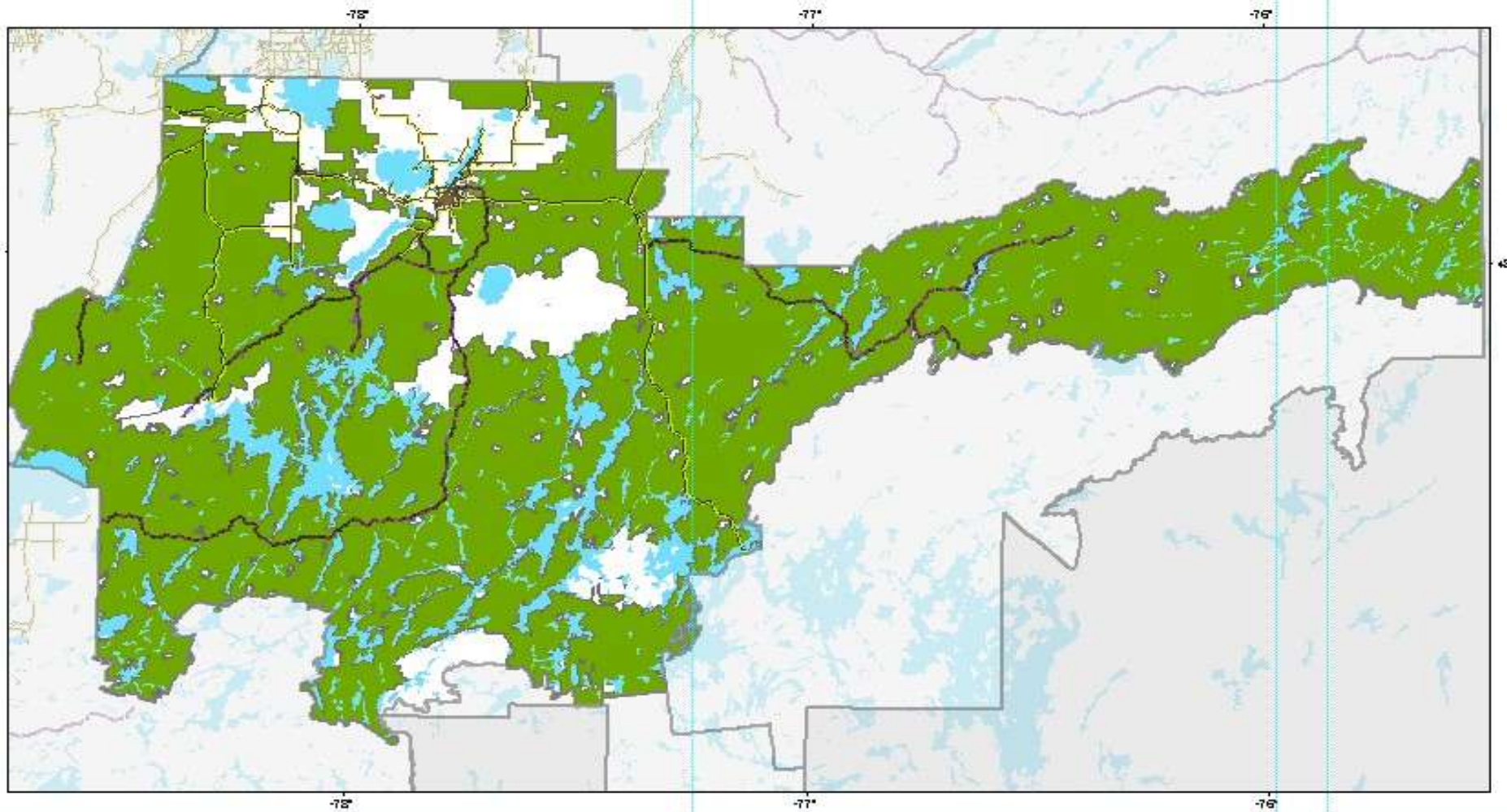
Désavantage des façons de faire actuelles

- ◆ Fragmentation et perte d'habitats à long terme
- ◆ Limite la mise en place et le maintien de massifs de forêt
- ◆ Formes linéaires de rétention pas adaptées au besoin de la faune en général
- ◆ Rétention temporaire (10-15 ans)
- ◆ Réseau routier important

Ce qu'on souhaite améliorer

- ◆ Meilleur contrôle de la forêt laissée debout et maintien d'habitats
- ◆ Maintien de massifs de forêt bien répartis
- ◆ Maintenir de la forêt résiduelle sous forme de gros blocs (25 ha et plus) ou de peuplements entiers
- ◆ Rétention plus importante et plus longue.
- ◆ Réduire la fragmentation par les chemins

Territoire d'application - UA 083-51



Grandes lignes de l'approche

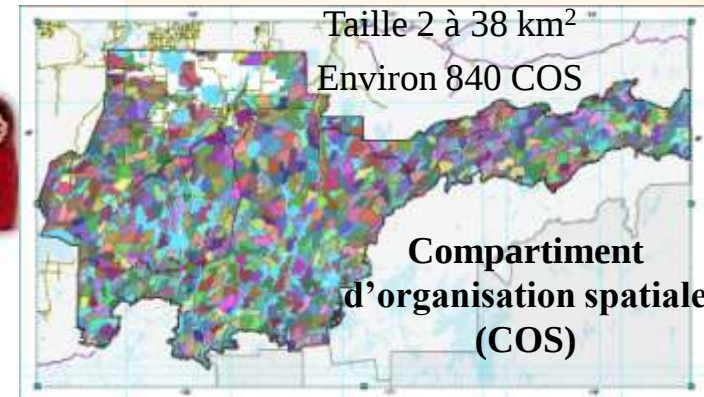
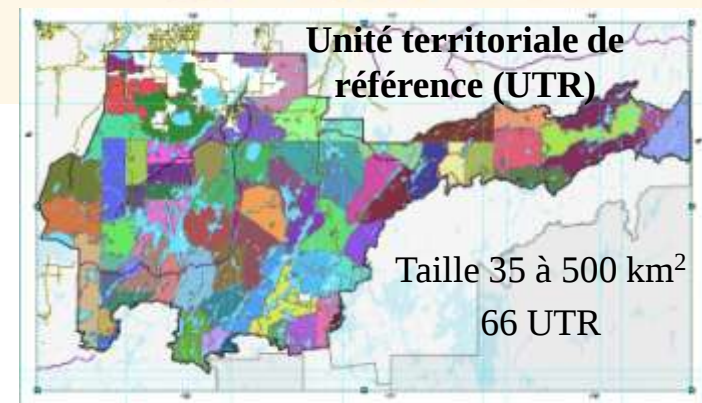
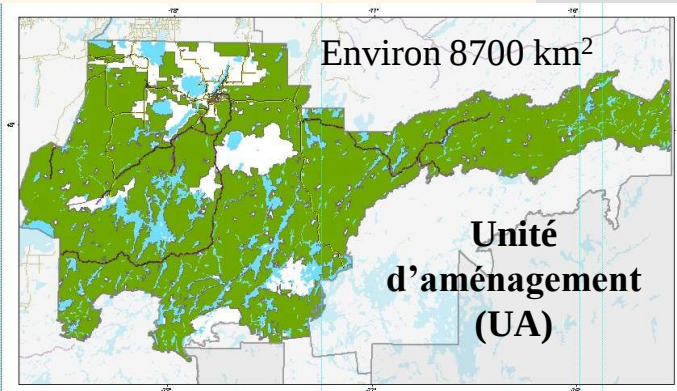
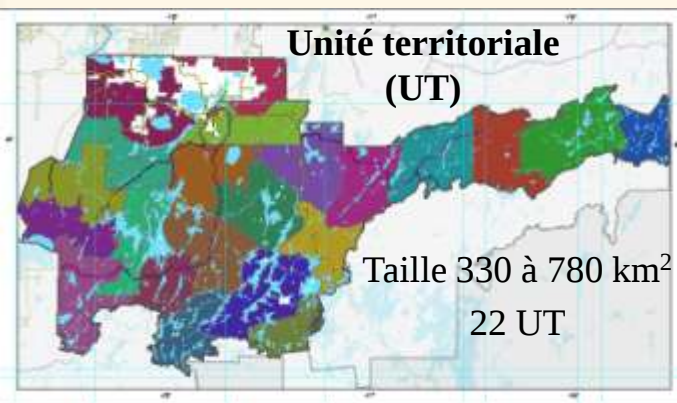


- Maintien de massifs de forêts fermées.
- Concentrer les activités de récolte sur une proportion du territoire.
- Assurer un minimum de rétention en forêt de plus de 7 m de hauteur dans tous les chantiers de coupe.
- Laisser la forêt résiduelle sous forme de bloc plutôt que sous forme de séparateurs linéaires qui ne conviennent pas à toutes les espèces et qui fragmentent inutilement les forêts.
- Répartir la forêt résiduelle de sorte à maintenir un encadrement visuel de qualité et un retour plus facile par la faune dans les secteurs coupés.

Approche intégrée : les poupées russes



Approche intégrée : les poupées russes



Ce qu'on gère déjà!!!



- Plusieurs enjeux sont déjà pris en compte par le PAFIT entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013

◆ À l'échelle de l'UA



- La structure d'âge (pas trop de secteurs où il y a trop de forêts en régénération et plus de secteurs avec plus de vieilles forêts)
- Le maintien ou la mise en place d'un réseau de massifs bien répartis
- Le maintien d'une certaine quantité d'habitats de qualité pour la martre

◆ À l'échelle de l'UT



- Maintien de forêt de 7 m et plus pour assurer la connectivité du paysage
- Quantité de vieilles forêts et de forêts en régénération

Ce qu'il y a de nouveaux ou de plus!!



- Gestion à l'UT de la quantité de chantiers fortement rajeunis



- Compartiment d'organisation spatiale (COS)

- ◆ Entité qui s'apparente à un feu en terme de perturbation
- ◆ Échelle opérationnelle (chantier) qui permet de gérer
 - la quantité, la qualité et la répartition de la forêt résiduelle
 - l'agglomération des secteurs fortement coupés
 - l'optimisation du réseau de chemins et le moment de récolte pour minimiser les coûts

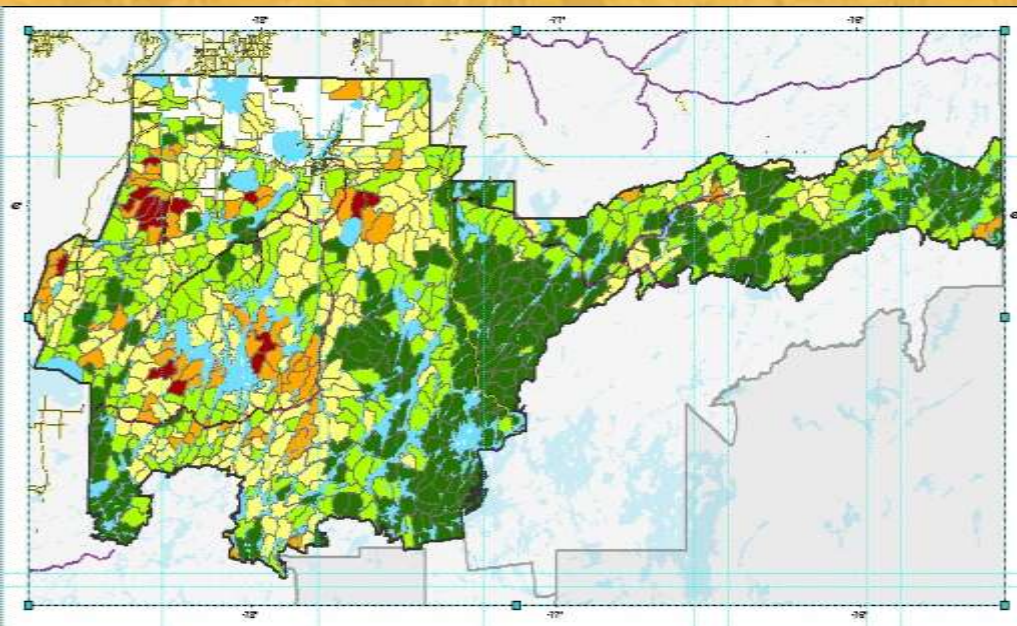


Type de COS



Type de COS	Proportion (%) de forêt de 7 m et plus	Particularités
0	0-30	• Reflet de l'historique de coupes ou de perturbations naturelles • On ne peut planifier ce genre de COS
1	30-50	• Type 0 et type 1 (ensemble) ne peuvent occuper plus de 20 % de l'UT. • Superficie productive maximale d'un type 1 ou d'un regroupement de types 1 et 0, 2000 ha en sapinière à bouleau blanc, 1000 ha en sapinière à bouleau jaune.
2	50-70	• Aucune limite de regroupement ou d'occupation du territoire.
3	70-90	• Servent à construire nos massifs
4	90-100	• Les coupes de régénération dans ces COS devront être dispersées et présenter des tailles inférieures à 100 ha d'un seul tenant.

Portrait de l'UA 083-51 au 31 mars 2014



Type de COS

- T0 (0-30 % de forêt 7 m et plus)
- T1 (30-50 % de forêt de 7 m et plus)
- T2 (50-70 % de forêt de 7 m et plus)
- T3 (70-90 % de forêt de 7 m et plus)
- T4 (90 % et plus de forêt de 7 m et plus)

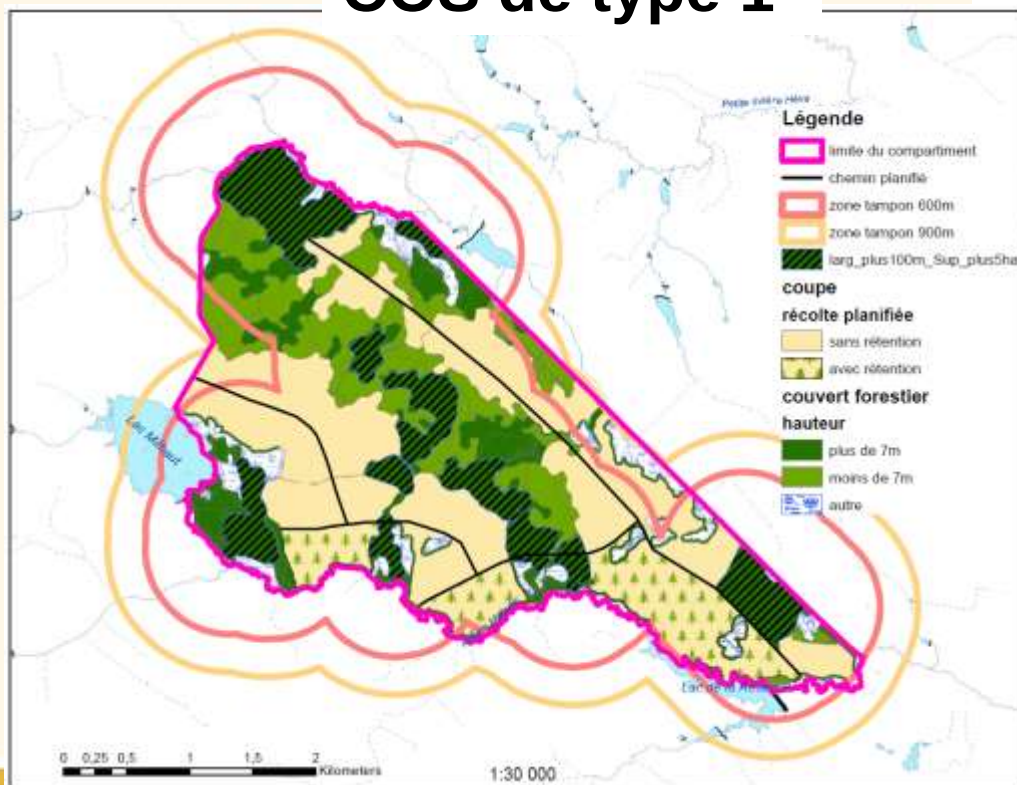
maximum 20 % de l'UT

N° UT	% de l'UT en peupl. 7 m et + Min 50 % en tout temps	COS de types 1 et 0 Max 20 % en tout temps
1	88.4	8,2
2	84.1	0,9
3	85.0	3,3
4	84.0	2,0
5	92.6	0,0
6	93.1	0,0
7	89.4	0,0
8	97.8	0,0
9	71.6	6,5
10	63.7	7,5
11	59.6	40,7
12	81.5	0,0
13	88.4	0,0
14	66.7	14,6
15	64.8	14,4
16	65.1	13,5
17	62.8	30,6
18	81.0	4,0
19	62.5	18,9
20	67.9	16,3
21	62.4	25,5
22	64.1	14,6

Planification d'un COS



COS de type 1



Gestion de la forêt résiduelle

◆ Forêt de 7 m et plus

- Minimum 30 % de la superficie productive (selon le type de COS et l'état de ses voisins)

◆ Comment on l'organise

Répartition

- Bien répartie (analyse 600-900)
- Favoriser des blocs d'au moins 25 ha

Composition

- Assurer le maintien d'au moins l'équivalent de 20 % de la superficie avant coupe de chaque type de forêt

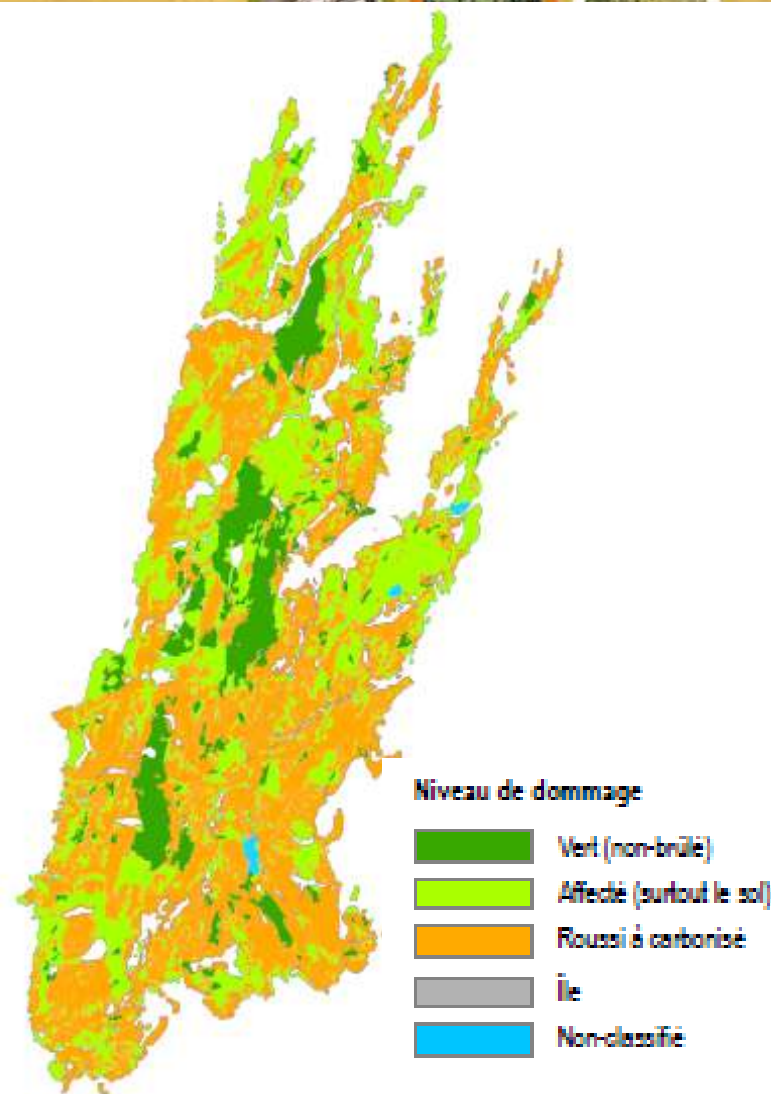
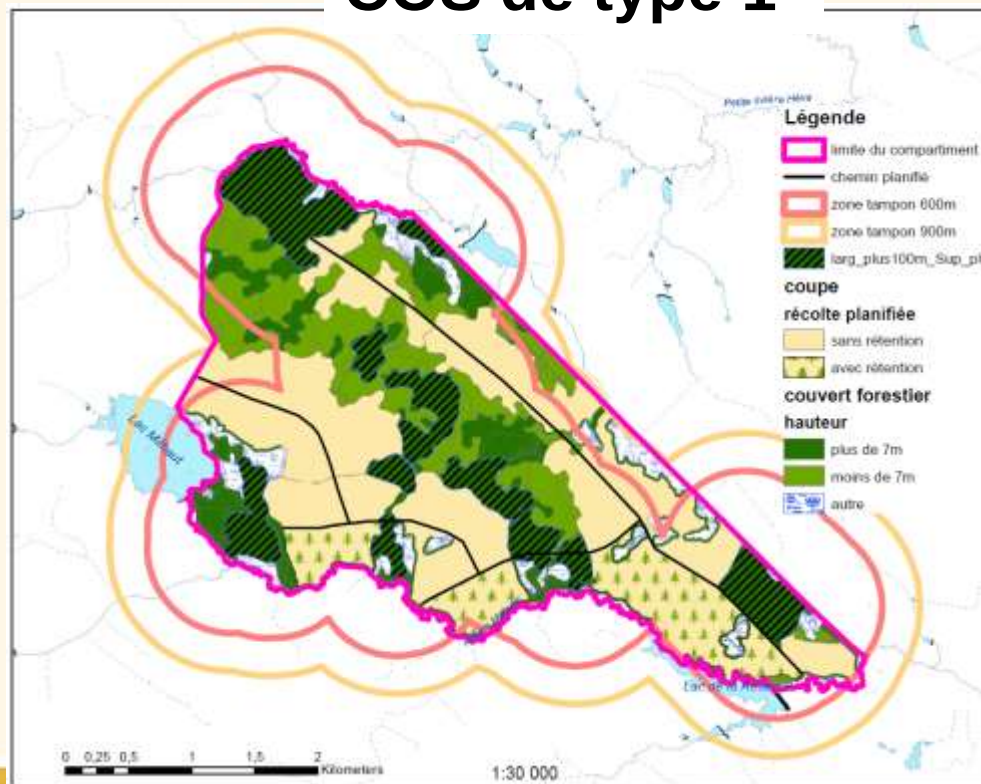
Maintien de forêts intactes (sans récolte)

- Maintenir 15 % de la superficie productive du COS en forêts intactes (sans intervention de récolte depuis les 50 dernières années)

Planification d'un COS



COS de type 1



Planification d'un COS

Règles liées aux secteurs récoltés

◆ Taille des coupes

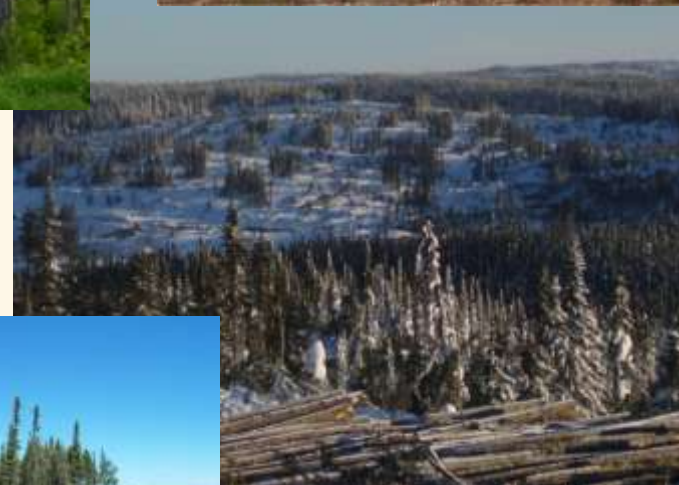
- Aucune limite, sauf si on intervient dans des COS type T3 ou T4 (taille limitée à 100 ha, coupes dispersées) (maintenir l'aspect massif de forêt)

◆ Éviter les séparateurs linéaires

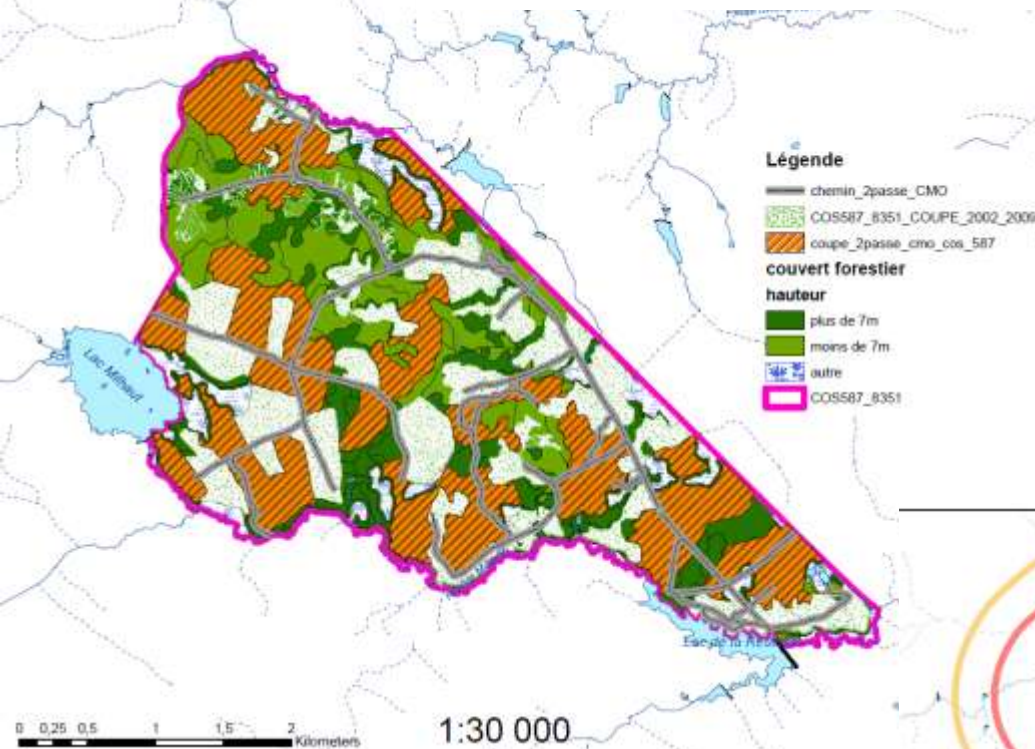
- Sauf si le long d'un cours d'eau (20 m) ou d'un corridor routier (30 m)
- Favoriser des formes naturelles qui suivent les peuplements

◆ Faire de la rétention d'arbres matures dans les coupes

- 20 % des superficies coupées en CPRS
- Un minimum de 5 % du volume marchand ou l'équivalent en surface
- Forme de rétention
 - par tige
 - par bouquets
 - par îlots

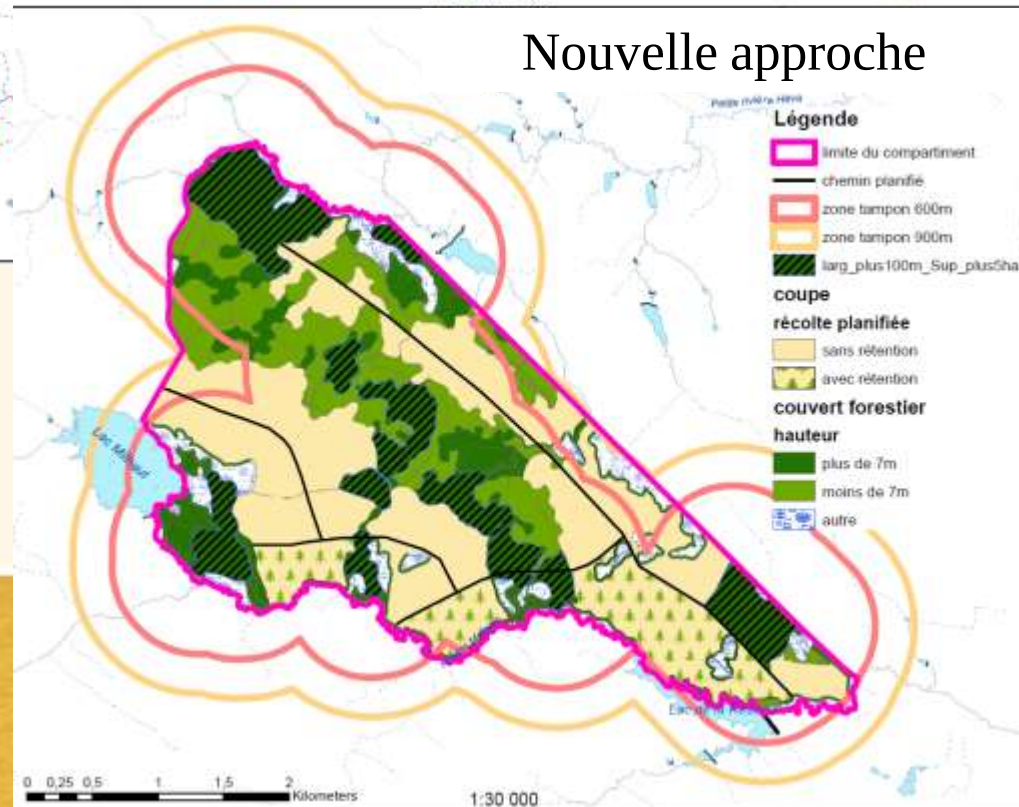


Coupe mosaïque



Comparaison Coupe mosaïque VS Nouvelle approche

Nouvelle approche



MERCI!

Consultation septembre 2014

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/abitibi-temiscamingue>



L'aménagement
écosystémique
des forêts

plus
PROCHE
de la nature

Ressources
naturelles

Québec 